

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20251117-03DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont de Veyle sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)	X		
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY		X		Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)	X				V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET		X		Vonnas	S. REVOL			X
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUING	X				A. GIVORD		X	
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 07/11/2025

Affichage de la convocation : 07/11/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

- Alain GIVORD a donné pouvoir à Jean-François CARJOT
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Christophe GREFFET
- Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY
- Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER

A l'unanimité, Madame Aurélie ALEXANDRINE est désignée Secrétaire de séance.

ATTRACTIVITE - Transition écologique – agriculture biodiversité

OBJET : Soutien de la filière « avicole » : convention d'objectifs avec l'association « Roule ma Poule » pour la promotion des races avicoles anciennes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-3 ;

Vu la délibération n°20210927-03DCC du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial et initiant son Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251117-03DCC-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

Considérant que depuis quelques années, le Centre de Sélection de Béchanne, est confronté à de nombreuses incertitudes avec la baisse de son niveau d'activité (diminution du nombre d'exploitation des Volailles de Bresse) et l'absence de visibilité.

Considérant que pour pallier cette tendance, l'association de promotion des races avicoles anciennes « Roule ma Poule » issue du Centre de Sélection de Béchanne a été créée pour valoriser les différentes races anciennes au travers du mécénat, de dons et de la vente de collection (goodies).

Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle, 23 exploitations sont impliquées au sein de la filière avicole (AOP Volaille de Bresse, Volaille Label Rouge et Poulet fermier).

Considérant qu'au regard des ambitions communes visées par la Communauté de Communes de la Veyle et l'association « Roule ma Poule » en matière de préservation des patrimoines agricole et alimentaire, un plan d'actions autour de 3 axes a été validé :

- Sensibilisation des élus et du grand public à la conservation des races anciennes locales
- Soutien aux associations de dons alimentaires
- Communication autour du patrimoine avicole local et mise en avant de la volaille de Bresse

Considérant que pour la bonne mise en œuvre de ce plan d'actions, la Communauté de Communes de la Veyle versera, à l'association « Roule ma Poule » une subvention de fonctionnement à hauteur de 12 897 €.

Considérant qu'afin de fixer les modalités de versement de cette subvention, une convention d'objectifs (en annexe de la présente délibération) sera signée entre l'association « Roule ma Poule » et la Communauté de Communes de la Veyle

Considérant que cette subvention de fonctionnement est bien inscrite dans le budget 2025

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les termes de la convention d'objectifs pour la bonne mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la promotion des races anciennes avicoles

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 12 897 € à l'association « Roule ma Poule » comme inscrit au budget 2025

AUTORISE le Président à finaliser et signer la convention d'objectifs tel qu'elle demeure annexée aux présentes,

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 04.12.2025

Transmis en Préfecture le :

04.12.2025

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.